

LE PROJET D'ACCUEIL CHEZ L'ASSISTANT MATERNEL

Dans la démarche de professionnalisation engagée auprès des assistants maternels, la réflexion et rédaction d'un « projet d'accueil du jeune enfant » est vivement encouragée.

Ce projet est un document écrit qui va servir de lien, et de référence entre les parents et l'assistant maternel tout au long de l'accueil de l'enfant, concernant ses rythmes, ses habitudes, sa santé, et son éducation.

Il permet :

- à l'assistant maternel de décrire sa pratique professionnelle, l'accueil proposé à l'enfant et à sa famille, et valoriser son positionnement de professionnel de la petite enfance.
- aux parents de prendre confiance, d'être rassurés au moment de confier leur enfant et tout au long de l'accueil en s'appuyant sur un document partagé et écrit.

Cet outil permet **les échanges autour d'un projet éducatif d'accueil du jeune enfant**, il facilite la continuité et la cohérence entre le cadre familial et celui de l'accueil chez l'assistant maternel. Une relation de confiance mutuelle se construit sur cette base. Ce projet centré sur l'enfant pourra évoluer en fonction des besoins de l'enfant et de ses parents.

Les points de réflexion sur l'accueil proposé chez l'assistant maternel doivent porter sur :

1- La façon d'accueillir :

Le rôle et les modalités de mise en place de la période individualisée de « **familiarisation** » ou « **d'adaptation** » en douceur, de l'enfant. Prise de repères nécessaires, et moyens, modalités utilisés pour y parvenir. L'accueil du matin et le départ du soir, l'accueil de la famille, visite de la maison....

2 - Les besoins de l'enfant nécessitent d'être respectés selon son rythme, ses habitudes de vie et les choix de ses parents

→ Les repas de l'enfant :

- Être attentif à son équilibre alimentaire, à des allergies éventuelles,
- Veiller à intégrer : les modalités de la poursuite d'un allaitement maternel, de l'introduction de la diversification par exemple

→ Les temps de repos de l'enfant :

Les conditions de sommeil proposées adaptées aux rythmes et besoins individuels de l'enfant, horaires de coucher, durée des siestes, les habitudes individuelles, l'installation et les conditions de sécurité du sommeil instaurées (cf. référentiel sécurité du Département)

→ La sécurité psycho affective de l'enfant :

Rôle et importance pour le jeune enfant d'un « objet transitionnel » . Le doudou ou la tétine (accès pour l'enfant, à quels moments etc....)

Les repères instaurés au sein du domicile et dans la prise en charge au quotidien (photos sur les lits, porte manteaux individualisés, cahier de liaison...), accueil chaleureux, appellation de l'assistant maternel : prénom, surnom reconnaissable pour l'enfant, etc....

→ **L'hygiène et les changes de l'enfant :**

- Attitudes éducatives sur les soins d'hygiène, prise en compte des habitudes de l'enfant, de ses capacités liées à l'âge, installation et surveillance des changes
- Acquisition progressive de la propreté et ses modalités : quand, et comment, coopération avec les parents

3 - L'éveil et le développement de l'enfant :

Les activités d'éveil proposées à l'enfant, en respectant son âge, ses rythmes et ses capacités, notamment pour les sorties, des moments d'activités « libres »

En s'appuyant sur les connaissances professionnelles acquises en formation, et des partenaires petite enfance du territoire (animatrice du RPAM, espaces jeux, ludothèques, bibliothèques, puéricultrice de PMI etc...)

4 - Les attitudes éducatives :

Elles doivent être pensées et adaptées aux capacités de compréhension du jeune enfant, entre limites et découverte de l'autonomie,

Les limites éducatives doivent être présentes dans la vie de l'enfant, elles sont sécurisantes et nécessaires pour l'épanouissement du jeune enfant, et doivent être échangées avec les parents de l'enfant pour une cohérence éducative,

→ **La santé de l'enfant :**

La prise en charge globale de l'enfant dans le respect de ses besoins et de ses rythmes, concoure à la bonne santé physique et morale de l'enfant

- Un échange régulier des informations entre parents et assistant maternel est indispensable en cas de : fièvre, diarrhée, sommeil ou repas perturbés, blessures éventuelles, chutes, mais aussi vaccination, traitements médicamenteux en cours, allergies, maladies diverses.....
- Les conditions d'accueil de l'enfant porteur d'une maladie aiguë ou chronique, d'un handicap, doivent être étudiées et anticipées , les conditions d'administration des médicaments doivent être anticipées (autorisation parentale, double de l'ordonnance nominative et datée) cf guide de l'ass mat
- La place du Carnet de Santé de l'enfant document médical, qui doit être sous plis confidentiel s'il est dans le sac de l'enfant
- L'information des parents pour orientation et exploration, en cas de repérage par l'assistant maternel de difficultés dans le développement psycho moteur chez le jeune enfant

→ **La sécurisation de l'environnement d'accueil :**

Le respect des obligations de sécurisation pendant l'accueil de jeunes enfants au domicile et la mise en place des préconisations conseillées par le service de PMI (C .f. référentiel sécurité du Département)

Quand les différents aspects de la vie de l'enfant, dans le cadre d'un accueil chez un assistant maternel, ont été pensés ensemble, des **relations de connaissance et de confiance mutuelle** s'instaurent, qui vont permettre un travail plus serein pour le professionnel et un départ en confiance vers leurs activités extérieures pour les parents.